Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902985-20260512-DE_202617-DE

DE 2026-17

COMMUNE DE TRÉOGAT FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-17

Le douze mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc PÉTILLON, Maire.
Etaient présents : Mr PETILLON Loïc, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr Gérard BENSOUSSAN, Mr Gérard GOASCOZ, Mme Anne JOURDREN, Mme Marine FÉCHANT, Mme Anne BRIAND, Mr Gaëtan MASSOT, Mme Lucie MACEL, Mr Sébastien MORIN, Mme Karine DANIEL, Elodie BUREL, Elios Nuñez.
13 membres en exercice présents formant majorité.
Absents : Véronique GUELLEC
Représenté.es : Jonathan BEAUDOIN par Lucie MACEL
Secrétaire : Marine FECHANT

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR AURELIE GOUZIEN LORS DE LA CESSION GRATUITE DE LA PARCELLE ZD141 A LA COMMUNE

Le Maire de TREOGAT expose qu'il est nécessaire de rembourser les frais de géomètre dépensés par Mme Aurélie GOUZIEN dans le cadre de la cession gratuite de la parcelle cadastrée ZD141 dont elle était propriétaire à la commune de Tréogat.

FRAIS ENGAGÉÉ par Mme Aurélie GOUZIEN : division de la parcelle cadastrée ZD138 en 2 lots afin d'extraire l'emprise de la nouvelle route sous forme de lot (ZD141).

- Konan LE JONCOUR / Géomètre expert / 2 boulevard de Créac'h Gwan 29000 QUIMPER
- Dossier n°24014
- Facture n°2408010 du 20 août 2024 :

Montant HT	750.00€
TVA 20%	150€
Total TTC	**900.00€**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- Approuve le remboursement des frais de géomètre engagés par Mme Aurélie GOUZIEN à l'occasion de la cession gratuite de la parcelle ZD 141 à la commune.

13 VOIX POUR
1 ABSTENTION

Délibération adoptée.

Fait à TREOGAT, le 12 mai 2026
Le Maire,
Loïc PETILLON